

# ACTION URGENTE

## DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS RISQUENT D'ÊTRE EXPULSÉS

**Au cours du dernier mois, les autorités de Djibouti ont arrêté et placé en détention plusieurs centaines de demandeurs d'asile et de réfugiés éthiopiens en vue de les renvoyer dans leur pays d'origine. Ceux-ci risquent d'être victimes de torture et d'autres mauvais traitements s'ils rentrent en Éthiopie.**

Depuis un mois, Amnesty International reçoit des informations fiables indiquant que la police de Djibouti a arrêté et placé en détention plusieurs centaines de demandeurs d'asile et de réfugiés éthiopiens amharas et oromos en vue de les renvoyer en Éthiopie. Les autorités djiboutiennes continuent d'expulser quotidiennement sans autre forme de procès des demandeurs d'asile et des réfugiés éthiopiens.

La procédure d'enregistrement des demandeurs d'asile souhaitant obtenir le statut de réfugié à Djibouti est très lente, ce qui provoque des retards qui les empêchent bien souvent de se faire enregistrer en tant que réfugiés. Par conséquent, de nombreuses personnes sollicitant l'asile dans ce pays ne disposent pas de documents attestant de leur droit d'y séjourner jusqu'à ce que leur demande d'asile soit traitée.

Le nombre d'expulsions a brusquement augmenté après le week-end du 7 au 8 août, lors duquel des manifestations de grande ampleur ont eu lieu en Éthiopie dans les régions Oromo et Amhara. La réponse violente de la police aux manifestations survenues dans la région éthiopienne d'Oromia en novembre 2015 a poussé de nombreux Oromos à quitter l'Éthiopie. Le gouvernement éthiopien a souvent accusé ses ressortissants établis en dehors du pays d'avoir organisé ces manifestations.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés d'origine éthiopienne courent un risque réel de torture et d'autres mauvais traitements s'ils retournent dans leur pays. Leur expulsion viole non seulement le principe de « non-refoulement » (qui interdit de transférer une personne dans un lieu où elle risquerait de subir des persécutions ou d'autres graves violations des droits humains), mais également leur droit de contester leur renvoi forcé pour des motifs liés aux droits humains.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS, en français, en anglais ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités de Djibouti à libérer sans délai les demandeurs d'asile et les réfugiés qui sont détenus ;
- demandez-leur de cesser immédiatement toutes les expulsions de demandeurs d'asile et de réfugiés éthiopiens vers l'Éthiopie ;
- engagez-les à respecter, protéger et concrétiser les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés, en particulier le principe de « non-refoulement ».

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 OCTOBRE 2016 À :**

Secrétaire exécutif de l'Office national  
d'assistance aux réfugiés et sinistrés  
(ONARS)

M. Hussein Hassan Darar  
Zone Industrielle BP 55  
Djibouti

Fax : +253 21 35 09 14

**Formule d'appel : Dear Sir, /  
Monsieur,**

Ministre des Affaires étrangères et de la  
Coopération

M. Ali Youssouf  
Zone Industrielle BP 1863  
Djibouti

Fax : +253 21 35 38 40

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,**

### **Copies à :**

Représentant du Haut-commissariat des  
Nations unies pour les réfugiés à Djibouti

Paul Ndaitouroum  
Quartier Huéron

Rue de l'IGAD

Djibouti

Fax : +253 21 35 86 23

Courriel : ndaitour@unhcr.org

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Djibouti dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# **ACTION URGENTE**

## **DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS RISQUENT D'ÊTRE EXPULSÉS**

### **COMPLÉMENT D'INFORMATION**

La région éthiopienne d'Oromia est le théâtre de manifestations depuis novembre 2015, à la suite d'une tentative du gouvernement éthiopien visant à étendre la capitale, Addis-Abeba, dans cette division administrative. Depuis le début du mois d'août, le mouvement de protestation s'est propagé dans la région Amhara d'Éthiopie et à Addis-Abeba. La réponse du gouvernement fédéral aux manifestations dans ces deux régions a été très disproportionnée. Plus de 500 manifestants sont morts dans la région d'Oromia depuis novembre 2015 et déjà plus de 100 autres dans la région Amhara et la région d'Oromia au cours du mois d'août 2016.

Noms : demandeurs d'asile et réfugiés éthiopiens à Djibouti  
Femmes et hommes

AU 195/16, AFR 23/4698/2016, 24 août 2016